



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

www.lanhouarneau.fr

COMPTE RENDU DE REUNION	Conseil municipal du 30 Juin 2016
Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	Date de convocation : 22 Juin 2016 Absents : 0 Excusés : 2

1°. Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement, instituée en 2012, concerne les constructions (neuves ou extensions). Le taux choisi par la Commune de Lanhouarneau au moment de son instauration est de 1%.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux de cette taxe, et de le maintenir à 1%

2°. Schéma départemental de coopération intercommunale :

Le Préfet interroge les communes sur sa proposition de schéma intercommunal. Il demande aux communautés de communes de la Baie du Kernic et du Pays Léonard de fusionner, car la CCBK a une population totale inférieure à 15 000 habitants.

A 7 voix POUR, 3 CONTRE et 5 abstentions, le conseil municipal de Lanhouarneau approuve le périmètre de la future communauté de Communes qui réunira la Baie du Kernic et le Pays Léonard.

3°. Demandes de subventions

Le conseil municipal autorise le montage de dossiers de subventions auprès du Ministère de l'Intérieur et du Département du Finistère pour un projet de parc multisports. Estimé à 40 000 euros, le projet ne sera réalisé que si les subventions sont obtenues.

4°. Décision modificative budgétaire

Elle s'équilibre à 44 048.00 euros en section de fonctionnement et à 44 300.00 euros en section d'investissement.

Elle se détaille comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 44 048.00 euros,

Dont :

+ 44 048.00 euros en virement à la section d'investissement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 44 048.00 euros,

Dont :

- + 16 665.00 euros en taxe additionnelle sur les droits de mutation
- + 2 027.00 euros en dotation forfaitaire de l'Etat
- + 17 605.00 euros en dotation de solidarité rurale
- + 7 751.00 euros en dotation nationale de péréquation

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 44 300.00 euros

Dont :

- 3 000.00 euros en matériels et outillages techniques
- 300.00 euros en achat de matériel de transport
- + 1 500.00 euros en mobilier de bureau
- + 16 500.00 euros en achat d'une structure de jeux extérieurs pour enfants
- + 40 000.00 en projet de parc multisports
- 5 400.00 euros en travaux sur bâtiments
- 5 000.00 euros en routes communales

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 44 300.00 euros

Dont :

- + 44 048.00 euros en virement de la section de fonctionnement
- + 110 000.00 euros par la vente de l'ancien presbytère
- + 2 324.00 euros en subvention départementale
- + 6 942.18 euros en subvention de l'Agence de l'Eau
- 119 014.18 euros en besoins d'emprunt

5°. Convention avec le SDEF

Le SDEF propose une convention financière pour la réparation de deux **éclairages accidentés à la cité des Pins**. Les lampes retenues sont du modèle OSIRIS, comme au lotissement de la rue des Jonquilles.

Le coût TTC de l'opération est de 4 800.00 euros, avec un reste à charge de 2 500.00 euros pour la Commune. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget voté le 24 mars.

Avis du conseil municipal pour la signature de cette convention avec le SDEF : accord à l'unanimité des membres votants.

6°. Enquête publique pour installation classée

Extension d'un élevage porcin par la SCEA LE BRAS au lieudit Quinquis Bras à SAINT DERRIEN

Enquête publique ouverte du 27 juin au 27 juillet 2016.

Effectifs projetés : 260 reproducteurs, 1272 porcelets en post-sevrage et 2416 porcs charcutiers et cochettes non saillies, soit 3450 animaux équivalents.

Après une présentation du projet, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des membres votants.

7°. Contrat d'assurances communales

Les contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2016. Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation pour lancer une consultation adaptée pour la révision de ces contrats.

Cela concernera les assurances de biens (bâtiments, installations techniques, véhicules, informatique...), ainsi que l'assurance statutaire du personnel et la responsabilité civile.

A l'unanimité des membres votants, le conseil municipal émet un avis favorable pour lancer cette consultation, et donne pouvoir au Maire et aux adjoints délégués pour faire réaliser les démarches et signer les documents qui en découlent.

8°. Rapports d'activités 2015

A l'unanimité des membres votants, le conseil municipal a approuvé les rapports d'activités 2015 :

- Sur la qualité et le prix de l'eau potable distribuée par le syndicat de Pont an Ilis
- Sur les services de la Communauté de Communes de la Baie du Kernic.

Les rapports sont consultables en mairie par les administrés, sur demande auprès du secrétariat.